

**YVES COLMAR**

Mairie de Grilly

01220 Grilly

A l'attention de Monsieur le Maire et de  
Madame et Messieurs les Maires Adjointes

Grilly, le 10 décembre 1992

Objet : Aérodrome du Pays de Gex.

Monsieur le Maire, Madame, Messieurs,

Je tiens à attirer votre attention sur des informations alarmantes qui me sont dernièrement parvenues concernant une nouvelle offensive, plus confidentielle cette fois, et donc plus insidieuse, du "Comité pour l'Aérodrome et les Aéroclubs du Pays de Gex".

Ce comité, après avoir semble-t-il abandonné l'idée farfelue d'un aérodrome au Mont Mourex, continue néanmoins son idée et se propose de l'installer sur la commune de Cessy, dans la "plaine" et dans l'axe Catena - Divonne.

Si ce projet peut intéresser la Commune de Cessy, puisqu'il apporterait peu de nuisances et quelques impôts, il est par contre difficilement recevable par les autres communes placées dans l'axe de la piste.

En effet, ces petits avions, sensibles au vent, décolleront ou atterriront alternativement au Nord ou au Sud, survolant ainsi Divonne, Grilly, Sauverny et Versonnex, ou bien Chevry, Brettigny et Saint-Genis. (On comprend ainsi que l'adresse de ce comité soit à la Mairie de Gex !!)

Ces communes subiront ainsi le maximum de nuisances : vrombissements inopinés d'avions à basse altitude, pollution des gaz lourds d'échappement (ni catalyseur ni contrôle de CO sur les avions), risques de crash de la part de pilotes du dimanche, n'offrant pas les vraies garanties de professionnels, tant en expérience qu'en sobriété.

Il ne faut d'autre part pas oublier que l'aérodrome de Cointrin, dont la tour guiderait ces avions, négociera d'emblée, en contrepartie, l'utilisation de cet aérodrome comme piste de délestage des petits avions (avions de tourisme et jets privés). Le trafic deviendra dès lors insupportable, cumulant encore pour des raisons de convenance, une part du trafic de l'aérodrome d'Annemasse.

*c'est en effet !*  
*Amicalement*  
*Yves*

**YVES COLMAR**

Il faut donc, dès à présent, prendre garde à ce que comité ne mette nos communes devant le fait accompli d'autorisations préfectorales, anodines en première analyse, comme par exemple l'autorisation d'atterrissage d'avion légers sur l'herbe et sur une longueur inférieure au kilomètre.

Dès lors que l'engrenage se met en branle, plus rien n'empêche de goudronner la piste, les autorisations de rallonge sont simples, des accords de délestage se signent avec Genève, et Grilly devient Orly ...

Outre le problème de l'environnement, il apparaît que ce comité, quel que soit son sens des affaires, ne semble pas s'embarrasser d'éthique, puisqu'il utilise pour justifier son action, l'argument fallacieux d'une lettre très sibylline de Marcel Antonioz, datée de 1973, il y a 20 ans ...

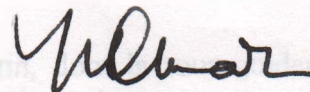
On ne peut impunément se faire l'héritier des pensées d'un disparu et arguer de son héritage. D'une façon générale, il reste de notre devoir d'apporter toute la vigilance nécessaire à ce que le plaisir de certains n'hypothèque la sereine quiétude des autres. L'environnement subit suffisamment d'agressions pour ne point en rajouter.

Je serais heureux, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Maires Adjointes, que le cas de cet aérodrome soit sérieusement abordé lors d'un prochain conseil et je compte sur vous pour étendre les discussions avec les autres communes concernées.

Pour ma part, j'envoie copie de cette lettre à Messieurs Pascal MEYLAN, Etienne BLANC et Paul BONNEAU, dont je ne suis pas l'administré, mais que j'ai le plaisir et l'honneur de connaître personnellement.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé, afin de vous aider, de rendre cette lettre ouverte au public.

Veillez croire Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Maires Adjointes en l'expression de ma parfaite et cordiale considération.



Yves COLMAR

NB : Poussez notre école-gauchiste à agir,  
c'est son dada !

Amitiés

YB